

- Téléphone: 09 52 00 02 06
- Email: contact@icea-enr.fr
- Site Web: <http://icea-enr.fr>

Les étapes du projet d'équipement en panneaux photovoltaïque d'un bâtiment public

Table des matières

Préambule :	1
De la présentation du projet à la réalisation.....	1
1.1 Présentation du projet par ICEA.....	1
1.2 Pré-étude des toits	1
1.3 Délibération Conseil municipal pour accord de principe	2
1.4 Etude de faisabilité par un bureau d'étude.....	2
1.5 Déclaration préalable de travaux	2
1.6 Délibération du conseil municipal pour signature de convention d'occupation temporaire	2
1.7 Demande de raccordement à ENEDIS	2
1.8 Réalisation : Maitre d'œuvre (Bureau d'études) et ICEA	2
2 Communication	2
3 Financement.....	3
4 Exploitation	3

Préambule :

ICEA est un collectif citoyen organisé en société coopératif d'intérêt collectif qui a pour objectif de promouvoir la transition énergétique sur le territoire du Sud-est toulousain. Les citoyens gèrent et financent par leur épargne un projet local de production d'énergie renouvelable. Le principe est la collecte de fonds auprès des citoyens constituant le capital de la coopérative qui est investi sur les toits mis à disposition par les collectivités. L'électricité est vendue. Le bénéfice est réinvesti, sert aux actions de sensibilisation et à une rémunération raisonnable des parts sociales.

De la présentation du projet à la réalisation

1.1 Présentation du projet par ICEA

ICEA présente le projet au Maire et/ou conseillers et/ou aux services techniques.

Nous souhaitons dans la mesure du possible, aussi présenter le projet au conseil municipal.

1.2 Pré-étude des toits

Nous faisons une pré-étude des toits afin d'évaluer la faisabilité: exposition, surface, couverture, raccordement etc....

Pour compléter le dossier nous avons besoin des plans des bâtiments qui seront équipés. Nous souhaitons donc que la commune nous les communique si possible.

1.3 Délibération Conseil municipal pour accord de principe

Nous souhaitons avoir un accord de principe du conseil municipal qui n'est en aucun cas un engagement définitif. L'engagement ne sera définitif qu'à la signature de la convention d'occupation temporaire

1.4 Etude de faisabilité par un bureau d'étude

Nous faisons une étude de faisabilité par un bureau d'étude technique qualifié. Il apportera la garantie technique d'un professionnel

1.5 Déclaration préalable de travaux

Parallèlement à l'étude de faisabilité, pour lever les incertitudes liées au raccordement, nous avons besoin d'obtenir le certificat de non opposition à la déclaration préalable de travaux que nous déposerons en mairie. Enedis (ERDF) nous la demande pour établir un devis.

IMPORTANT: Cette non opposition ne vient en aucun cas contrarier le processus de décision du conseil municipal, qui sera matérialisé uniquement par la signature de la **Convention d'Occupation Temporaire**. Elle nous permet de compléter le dossier qui sera fourni à la commune avant la décision finale.

1.6 Délibération du conseil municipal pour signature de convention d'occupation temporaire

ICEA complètera le dossier:

- Proposition de toits avec plan d'implantation et étude faisabilité BET
- Proposition de convention d'occupation temporaire (COT : modèle élaboré avec les services juridiques du SICOVAL)

1.7 Demande de raccordement à ENEDIS

Nécessite : Non opposition, COT, titre de propriété ou à défaut relevé de propriété des services fiscaux

1.8 Réalisation : Maitre d'œuvre (Bureau d'études) et ICEA

- Réalisation cahier des charges par le MO
- Consultation des entreprises qualifiée RGE QualiPV avec assistance du MO
- Acceptation des devis d'installation et d'ENEDIS
- Réalisation du planning, plan de prévention par l'installateur
- Réalisation des travaux après acceptation du planning et du plan de prévention par la commune
- Un bureau de contrôle est missionné. Ces missions sont déterminées en fonction du niveau de classement ERP.
- En fin de travaux est établi un certificat de conformité (consuel)
- Réception
- Raccordement au réseau par Enedis

2 Communication

Pendant toute la réalisation du projet, avec l'aide de la commune, ICEA communique sur le projet.

- Bulletin municipal
- Sites internet de la commune, d'ICEA, partenaires
- Réseaux sociaux
- Réunions d'information auprès des citoyens
- Presse et médias locaux

- Activation des réseaux
- Présentation aux cours de manifestations: marchés, fête environnement, expo...

3 Financement

Pendant toute la réalisation du projet, ICEA recherche le financement en faisant appel:

- o A l'investissement citoyen:
L'investisseur prend des parts sociales de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif.
L'investisseur devient associé et prendra part aux décisions de la SCIC. Chaque année l'assemblée générale décidera de la rémunération des parts sociales dans le cadre légal. (<=TMO)
- o Aux collectivités investissant en parts sociales
- o Aux comptes courants d'associés
L'associé prête à la SCIC. La rémunération et les modalités de remboursement sont fixées par contrat entre l'associé et la SCIC.
- o A l'emprunt bancaire
- o A la région qui subventionne le projet en :
 - o Aidant à 70 % les études
 - o Fournissant une avance remboursable plafonnée à 50 000 €
 - o Attribuant une subvention de 1€ pour 1 € citoyen plafonnée à 500 € par personne

4 Exploitation

ICEA vend l'électricité produite, avec les revenus, elle:

- Paie ses charges
- Entretien l'installation
- Paie ses impôts et taxes
- Rembourse les emprunts, les comptes courants d'associés et leurs intérêts
- Met un minimum de 57,5% des revenus en réserve qui seront réinvestis dans d'autres projets
- Rémunère les parts sociales